

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 6 Septembre 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi six septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 30 août 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Etaient présents : 12

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Betty DESSINE, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE, Messieurs Michel BREUILH, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 2- Adhésion à l'association CRER
Centre Régional des Energies Renouvelables

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Considérant que le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER), association loi 1901, créée en 1995, assure des missions d'intérêt général d'information, de conseil, de formation et d'expertises sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie,

Considérant qu'en tant qu'association technique travaillant au service des professionnels, des collectivités et des particuliers, le CRER porte des missions d'intérêt général notamment dans le cadre d'une convention avec l'ADEME et la région Nouvelle Aquitaine,

Considérant que dans le cadre d'une adhésion territoriale Tulle agglo peut bénéficier et faire bénéficier à ses communes membres d'un service, neutre, gratuit, et objectif pour : des temps de formation, de sensibilisation, des visites techniques pour identifier les projets concrets à envisager au sein de Tulle agglo et de ses communes membres et connaître les opportunités d'aides, des études préalables pour les solutions de chauffage bois-énergie, solaire thermique, photovoltaïque et géothermie, une assistance dans l'exploitation de leurs équipements d'énergie renouvelable,

Considérant qu'au-delà de ses missions d'intérêt général, l'association peut aussi intervenir en tant que prestataire de services pour des assistances à maîtrises d'ouvrage, d'expertises poussées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) approuve l'adhésion de Tulle agglo à l'association « Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) » pour son patrimoine et celui de ses communes membres ;

2°) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 07/09/2021

Reçu en préfecture le 07/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20210906-DBU210906_2-DE

3°) la dépense en résultant, estimée à 4 100 € par an, sera imputée au budget principal.

Fait et délibéré le 6 septembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,




Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture
et de la publication/affichage le : 7 SEP. 2021